Image not found or type unknown

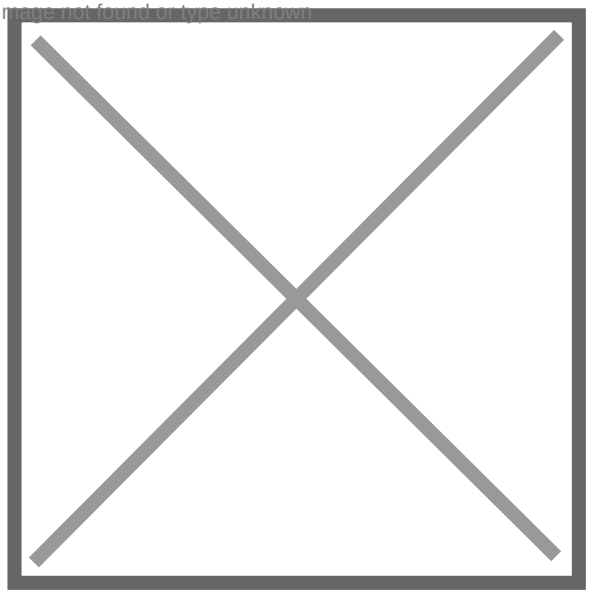

Congés payés et travail sur 4 jours

Par **misty182**, le **08/06/2011** à **15:49**

Bonjour,

Je suis employée en contrat CUI CAE et mon contrat se termine le 30/09/2011. Je dois donc prendre tous mes congés.

Or, l'association où je travaille est ouverte du lundi au jeudi. Je travaille donc 35 heures sur 4 jours.

Comment dois-je poser mes congés ? Est ce qu'il faut que je compte le vendredi et le samedi aussi ?

En vous remerciant,

Cordialement

Par **Cornil**, le **10/06/2011** à **17:57**

Bonsoir Misty
Les jours fériés sont calculés
1)soit en jours ouvrables, calcul légal, (5 semaines*6= 30)
2) soit en jours ouvrés (5 semaines*5 = 25).
Selon les cas, on te comptera de toute façon le vendredi et samedi (1) ou le vendredi (2) , si tu ne travailles pas le jeudi du fait des congés, l'horaire particulier de l'entreprise sur 4 jours n'entrant pas en ligne de compte.

Ce calcul commence le 1er jour non travaillé alors que tu aurais du si pas en congé travailler et se termine la veille du retour au travail.
Tu peux donc "optimiser" la prise de tes congés en obtenant des congés du lundi au mercredi inclus et en reprenant le jeudi mais l'employeur n'est pas forcé d'accepter cette astuce.

MAIS RIEN NE T'OBLIGE LEGALEMENT A PRENDRE TES CONGES AVANT LE 30/09/2011. L'employeur peut cependant t'y obliger.
Bon courage et bonne chance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés